



**VENTE D'IMMEUBLES POUR  
DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

**CONDITIONS EN CONTEXTE DE PANDÉMIE DE LA COVID-19**

**Date de la vente :** Le mercredi 25 novembre 2020

**Heure :** 10 heures

---

Tel que prévu à l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes publié les 21 et 28 octobre 2020, la vente à l'enchère publique se tiendra dans la salle municipale de l'hôtel de ville, au 137, route 132 Ouest, Percé, lieu ordinaire des séances du conseil.

Afin de respecter les mesures sanitaires en contexte de pandémie de la COVID-19, les personnes qui souhaitent participer à la vente devront obligatoirement porter le masque et demeurer assises, et ce, pendant toute la durée de la vente.

Aucune inscription n'est requise.

Gemma Vibert,  
Greffière

**Rappel :** Toute personne qui désire participer à la vente doit produire une preuve de son identité (ex. : permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport canadien ou tout autre document officiel qui comporte sa photographie).